

MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE DUPLESSIS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le 6è jour du mois de novembre deux mille vingt-trois à 19 h à la Salle de conférence, située au 15 A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

Sont présents : M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1

M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2 et maire suppléant

M. Jacques Devost, conseiller, poste 3 M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4 M. Luc Bourque, conseiller, poste 5 M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Est aussi présent : M. Martin Côté, directeur général

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Sébastien L'Écuyer, maire suppléant de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 10. M. Martin Côté fait fonction de secrétaire.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

- 1. Ouverture de la séance par M. Sébastien L'Écuyer, maire suppléant
- 2. Acceptation de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2023
- 4. Acceptation des comptes
- 5. Résolution 2023-11-06-01 concernant l'entente avec le Ministère de la sécurité publique
- 6. Résolution 2023-11-06-02 concernant la nomination du maire suppléant
- 7. Résolution 2023-11-06-03 concernant la nomination d'un représentant de la municipalité auprès de la MRC de Minganie
- 8. Varia : projet de partenariat pour le camping municipal
- 9. Levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 octobre 2023

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 23 octobre 2023 soit adopté.

4. Acceptation des comptes

Il est proposé par Jacques Devost, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1er au 31 octobre 2023 pour un montant de 125 681,78 \$;

Ces comptes ont été acquittés par le directeur général par intérim, et moi, Martin Côté, certifie sous mon serment d'office que nous avions les fonds nécessaires à la Caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M. Martin Côté, directeur général

5. Résolution 2023-11-06-01 concernant l'entente avec le Ministère de la sécurité publique

Considérant l'Entente de financement visant la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt dans la Municipalité de Baie-Johan-Beetz entre la Municipalité et la Ministre de la sécurité publique ;

Considérant l'avancement des travaux à ce jour ;

Considérant le bienfait de ces mesures d'atténuation pour la municipalité ;

Considérant la difficulté de recrutement du personnel pour réaliser les travaux ;

Considérant que les travaux pourront être complétés au cours de l'année 2024,

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents de demander au Ministère de la sécurité publique de prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2024.

6. Résolution 2023-11-06-02 concernant la nomination du maire suppléant

Il est proposé par Denis Harvey appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz nomme Étienne Lemieux comme maire suppléant jusqu'à la séance ordinaire du mois de mai 2024.

7. Résolution 2023-11-06-03 concernant la nomination d'un représentant de la municipalité auprès de la MRC de Minganie

Considérant que le conseiller municipal Sébastien L'Écuyer a participé aux séances de travail du budget de la MRC de Minganie pour l'année 2024 ;

Considérant que ce travail n'est pas terminé,

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Étienne Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz nomme Sébastien L'Écuyer comme représentant de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz auprès de la MRC de Minganie pour les séances de travail de son budget 2024.

8. Varia

- projet de partenariat pour le camping municipal

9. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 07.

Martin Côté	Sébastine L'Écuyer
secrétaire	Maire suppléant ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.